Le 11 décembre 2025

NOTE COMPLÉMENTAIRE **n°2**

à

L'Avis D'APPEL A CANDIDATURES :
CONCESSION DE SERVICE

Exploitation d'une activité de guinguette (bar – restauration - animations)

Suite à des demandes d'informations, il est précisé pour l'ensemble des candidats :

- Refacturations annuelles par la Ville de Lannion (article *10.2 « Frais »* du cahier des charges) :

Refacturation électricité 2025:	4.244,88 €
Refacturation eau 2025 : 125 m3 x 4,81 =	601,25 €
Refacturation maintenance hotte 2025 :	183,60 €
Refacturation maintenance chambre froide 2025 :	444 €

- Le montant estimé de la concession de 700.000 € HT maximum est à prendre en compte sur la durée totale du contrat (3 ans).

- L'attribution du contrat est envisagée courant février 2026.